



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des COUPES

---

### Réunion du Lundi 16 septembre 2024

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL, Alain CHEVEVIERE

---

## COUPES DE FRANCE 2024-2025

### MASCULINE

#### **INFORMATIONS:**

Nombre de clubs engagés : 907

Qualifiés au 7<sup>ème</sup> tour fédéral : 20 équipes

- 4<sup>ème</sup> tour le 29 septembre 2024 (entrée des clubs N2). TAS et remise des équipements au Crédit Agricole Centre Est à Champagne au Mont D'Or le mardi 17 septembre 2024. A partir de ce tour jusqu'à la fin, le port des équipements est obligatoire.
- 5<sup>ème</sup> tour le 13 octobre 2024 (entrée des clubs N1).

L'utilisation de la FMI est obligatoire.

#### **PERMANENCE 4<sup>ème</sup> Tour**

Pierre LONGERE au 06.26.05.04.89

#### **CHANGEMENTS : LIEU - DATE – HORAIRE**

Tout changement relatif au 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France doit être transmis avant le **vendredi 20 septembre à 14 heures** au service compétitions de la ligue : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

#### **Rappel important règlement :**

Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

#### **NOUVELLES DISPOSITIONS A PARTIR DU 3<sup>ème</sup> Tour Remplacement**

- **A compter du 3<sup>ème</sup> tour, les remplacements multiples sont formellement interdits.**
- Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match dès le premier tour, les joueurs débutant la rencontre devant être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16. **Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative.**
- **5 remplacements possibles en 3 séquences (arrêts de jeu). Les remplacements effectués durant la mi-temps n'entrent pas dans le décompte des séquences, lorsque les deux équipes effectuent des remplacements en même temps, cela compte pour 1 séquence pour chaque équipe. Les joueurs remplacés ne peuvent plus participer à la rencontre.**
- Les remplaçants doivent être inscrits obligatoirement avant le coup d'envoi de la rencontre (présence facultative).

### **ART 8.3** – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2,3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain.
- 3) **Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.**
- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, **le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.**

### **ART 10** – Classification des terrains. **Important**

A partir du 3ème tour et jusqu'au 6ème tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum. A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée. Si aucun des deux clubs ne trouve un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

## **FEMININE**

### **INFORMATIONS :**

Nombre de clubs engagés : 131

Qualifiés au 1<sup>er</sup> tour fédéral : 9 équipes

- 2<sup>ème</sup> tour le dimanche 29 septembre 2024 (entrée des clubs de R1 F). 32 rencontres.  
Le tirage au sort paraîtra en fin de semaine après le 18 septembre 2024.
- 3<sup>ème</sup> tour le 20 octobre 2024 (entrée des 4 équipes évoluant en D3F).

L'utilisation de la FMI est obligatoire.

### **CHANGEMENTS : LIEU - DATE – HORAIRE**

Tout changement relatif au 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France doit être transmis avant le **vendredi 20 septembre à 14 heures** au service compétitions de la ligue : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

### **Rappel important règlement :**

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

### **ART. 2** – Nombre de joueuses sur la feuille de match

16 joueuses (cinq remplaçantes dont une gardienne de but) peuvent être inscrites sur la feuille de match dont 14 pourront participer à la rencontre. Il peut être procédé au remplacement de trois joueuses au cours d'un match. Pour tous les tours régionaux, les changements multiples sont autorisés. Pour les catégories d'âges autorisées : voir article 7.3 alinéa 2 du Règlement Fédéral de la Coupe de France Féminine.

### **ART. 9** – Classification des terrains

Lors de l'éventuel tour préliminaire et des deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain T7 ou T7 SYN avec éclairage E7 minimum.

### **ART 8.2** – Désignation du club « recevant » et des terrains

- 1) la rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins à deux niveaux en dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son installation. **Tous les championnats de District représentent un seul et même niveau.**
- 3) **Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il**

**s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.**

**4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.**

## **COURRIERS DES CLUBS**

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUB sera prise en considération.

**- Courrier reçu :**

C.S. SAINT BONNET PRES RIOM : Noté.

**- Coupe de France Féminine :**

Clubs ayant déclaré forfait sur le 1<sup>er</sup> tour régional (14-15 septembre 2024)

\* **ECHENEVEX SEGNY CHEVRY** (529714) sur le match n° 30254.1 du 15/09/2024

\* **U.S. ISSOIRE** (50507) sur le match n° 30208 du 15/09/2024

\* **R.C. TOURNON** (504437) sur le match n° 30241.1 du 15/09/2024

## **AMENDES**

### **F.M.I.**

**Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure réglementaire : dimanche 20h00)**

#### **A - Coupe de France**

\* **F.C. BILLY-CRECHY** (541834) – match n° 30058.1 du 15/09/2024

\* **A.S. CRAPONNE** (504730) – match n° 30180.1 du 15/09/2024

\* **U.S. MONTELIER** (521473) – match n° 521473 du 15/09/2024

\* **U.S. MONTFAUCON MONTREGARD RAUCOULES** (580828) – match n° 30094.1 du 15/09/2024

\* **NOYAREY F.C.** (528946) – match n° 30144.1 du 15/09/2024

\* **A.S. ROUSSAS GRANGES GONTARDES** (532967) – match n° 30110.1 du 15/09/2024

\* **VAULX OLYMPIQUE** (528353) – match n° 30168.1 du 15/09/2024

#### **B – Coupe de France Féminine**

\* **Ent. S. MONTROND-CUZIEU** (504623) – match n° 30212.1 du 15/0/2024

\* **U.S. MURETTE** (504823) – match n° 30223.1 du 15/09/2024

\* **F.C. VAREZE** (547080) – match n° 30231.1 du 15/09/2024

***Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leurs notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

## **COUPES LAuRAFoot 2024/2025**

---

### **MASCULINE**

1<sup>ER</sup> Tour : dimanche 29 septembre à 14 h 30.

### **FEMININE**

**Informations :**

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe LAuRAFoot Féminine.

► Les clubs régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Cette coupe est ouverte aux clubs départementaux si vous souhaitez participer, vous devrez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ».

Cliquer ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ».

Enfin, renseigner les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desiderata) puis valider l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 30 septembre 2024 (dernier délai).

Le président de la commission,

Le secrétaire de séance,

Pierre LONGERE

Abtisseem HARIZA